



Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **16 Décembre 2020 à 18 H. à la maison des œuvres de Sainte-Croix-aux-Mines**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Liepvre,

M. Denis PETIT
Mme Josiane DOLL

Le Conseiller de Rombach-le-Franc

M. Jean-Luc FRECHARD

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

M. Rémy VOINSON
Mme Régine ORSATI

La délégation spéciale de Sainte-Marie-aux-Mines (*)

M. Jean-Luc STINTZY

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,
Directeur Général des Services

(*) Cette délégation, conformément à la loi, assiste uniquement avec voix consultative.

Absents excusés :

M. Francis KOLB, Président de la délégation spéciale
Mme Yvette BAUMANN, Vice-Présidente de la délégation spéciale

Absente :

Mme Christiane FORCHARD

ORDRE DU JOUR

- 55/2020 Adoption du procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2020**
- 56/2020 Signature de trois avenants au Fonds « Résistance »**
- 57/2020 Recours au service « Missions temporaires » du Centre de gestion FPT du Haut-Rhin**
- 58/2020 Transformation de postes dans le cadre d'avancement de grade**
- Divers**

Monsieur le Président BURRUS ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes.

Monsieur Denis PETIT sollicite une minute de silence pour Monsieur Georges COUDERT, ancien Maire de Lièpvre décédé le 4 décembre dernier. Monsieur Georges COUDERT a aussi œuvré pour la structure intercommunale, même si à l'époque elle ne portait pas encore le nom de Communauté de Communes du Val d'Argent.

Monsieur le Président Jean-Marc BURRUS remercie Monsieur Denis PETIT pour cette initiative.

Monsieur le Président indique qu'un point initialement prévu à l'ordre du jour est retiré : il s'agit du dossier « Ferme d'Argentin – Cautionnement de Prêts ».

En effet, les discussions menées par l'Institution « Les Tournesols » n'ont pas encore abouti : ce point sera reporté en janvier 2021.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

55/2020 Adoption du procès-verbal de la séance du 27/10/2020

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 27/10/2020.**

Délibération adoptée à l'unanimité (6 voix pour)

Economie

56/2020 Signature de trois avenants au Fonds « Résistance »

Par l'arrêté pris par le Président de la Communauté de communes le 22 avril 2020, la signature de la convention correspondante avec la Région réceptionnée en préfecture le 23 avril 2020, et la délibération n°25 prise le 10 juillet 2020, la Communauté de communes du Val d'Argent s'est engagée à participer à hauteur de 19.042€ au Fonds Résistance déployé par la Région Grand Est.

Suite aux dernières évolutions du Fonds, la Communauté de communes souhaite signer 3 avenants avec la Région, à savoir :

- L'avenant 1 pour permettre à la CCVA de verser sa contribution en cinq tranches, à hauteur chacune de 20%. Le versement des différentes tranches sera effectué sur appel de fonds de la Région, et sous réserve de la consommation intégrale de la tranche précédente.
- L'avenant 3 pour modifier les articles 2, 3 et 4 de la convention, portant sur les modalités de versement et de remboursement du Fonds, le suivi et la coordination, ainsi que la durée de la convention.
- Et enfin l'avenant 3b afin d'ajouter un article 7 à la convention pour autoriser la Région à déployer, sur ces propres crédits, la mesure « Résistance loyers ». Celle-ci prend la forme d'une aide directe à l'immobilier ciblant les très petites entreprises dans un certain nombre de secteurs d'activités prioritaires.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la signature des avenants 1, 3 et 3b proposés par la région et annexés à la présente délibération
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes à signer ces trois avenants.

Délibération adoptée à l'unanimité (6 voix pour)

Personnel

57 / 2020 Recours au service « Missions temporaires » du Centre de gestion FPT du Haut-Rhin

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le centre de gestion peut mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant que les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, sont financées par la collectivité ou l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents et notamment la convention de mise à disposition.

Délibération adoptée à l'unanimité (6 voix pour)

Administration Générale – Personnel

Personnel

58/ 2020 Transformation de postes dans le cadre d'avancement de grade

Chaque année, les agents qui remplissent les conditions fixées par les textes réglementaires peuvent prétendre à des avancements de grade.

Au titre de l'année 2020, un agent est concerné par ces mesures.

La Commission Administrative Paritaire de catégorie B a émis le 26 Novembre dernier un avis favorable à l'inscription au tableau d'avancement de grade de l'agent suivant :

- ✓ Inscription au tableau d'avancement de grade de Technicien Principal de 1ère Classe à temps complet d'un agent

Aussi, afin de pouvoir nommer l'agent dans le grade supérieur auquel il peut prétendre, le poste qu'il occupe actuellement doit être modifié.

Ainsi, il est proposé de :

- ✓ TRANSFORMER 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet en 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/01/2021.

Ces modifications ne peuvent intervenir qu'après avis du Comité Technique qui a donné un avis favorable en date du 03/11/2020.

Le Conseil de Communauté

- **DECIDE** de transformer le poste selon les conditions précisées ci-dessus
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} Janvier 2021,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012, article 64111,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité (6 voix pour)

POINTS DIVERS

A. PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Président indique :

« Petites villes de demain » est un dispositif mis en place depuis le 1^{er} octobre 2020 par Mme Jacqueline GOURRAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Il est en préparation depuis le 14 septembre 2019 à la suite de l'annonce du 1^{er} ministre lors du congrès annuel de l'Association des Petites villes de France.

Les villes retenues sont « des villes de moins de 20.000 habitants, hors grands pôles urbains, exerçant des fonctions de centralités pour le territoire qui les environne et montrant des signes de fragilité économique et sociale.

Sainte-Marie-aux-Mines fait partie des 1.000 communes labellisées « Petites Villes de Demain » en France.

Elle a été retenue par la préfecture du Haut-Rhin car elle dispose :

- D'une population de moins de 20.000 habitants ;
- Elle exerce un rôle de centralité sur le territoire (services et équipements présents dans la commune) ;
- Mais elle présente surtout des signes de fragilité : perte de population, fermeture de commerces, ou encore vieillissement et inadaptation du parc de logement.

Le préfet a donc rendu éligible la commune de Sainte Marie-aux-Mines et je tiens ici à le remercier.

Le but du programme est de donner les moyens aux communes de concrétiser leurs projets de territoire, à travers :

- Un soutien en ingénierie : subvention pour l'embauche d'un chef de projet et apport d'expertises ;
- L'accès à un réseau, grâce au « Club Petites villes de demain » (pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme).
- Et des financements sur des mesures thématiques ciblées.

La préfecture a retenu Sainte-Marie-aux-Mines mais c'est bien l'ensemble du Val d'Argent qui bénéficiera des effets du programme et des aides mobilisables.

Et à titre d'exemple, la mise en place d'une opération de revitalisation du territoire (ORT) devra juridiquement être portée par la Communauté de communes du Val d'Argent.

Ce programme est une véritable boîte à outils qui permet de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation.

Le budget du programme, au moins **3 milliards d'euros sur six ans (2020-2026)**, doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets.

La labellisation est donc pour moi une opportunité d'améliorer la situation de la commune de Sainte Marie-aux-Mines et du Val d'Argent en général, mais ce n'est pas non plus une solution miracle.

De nombreuses aides sont mobilisables mais elles ne pourront qu'être déployées grâce à un investissement conséquent de la commune de SMAM et de la CCVA

Le programme est une opportunité pour structurer le projet de territoire sur la durée de notre mandat (2020 - 2026).

Un Grand merci à Julie Bour, notre agent de développement pour le suivi de ce dossier ».

Monsieur le Président Jean-Marc BURRUS ajoute qu'il est impensable pour lui de construire un projet communautaire sans des élus de Sainte-Marie-aux-Mines : cela le gêne mais il faut lancer ce projet dans l'intérêt des Ste-Mariens.

B. ANNULATION DES ELECTIONS A SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Monsieur le Président, Jean-Marc BURRUS indique :

« L'équipe municipale de Sainte-Marie-aux-Mines a été relevée de ses fonctions en date du 17 novembre 2020, déjà 1 mois demain, par suite d'une annulation de l'élection municipale, impliquant le retrait de 7 conseillers intercommunaux sur quatorze qui composent notre Conseil Communautaire.

Le Val d'Argent perd ainsi son pouvoir de décision, seules les affaires courantes peuvent être gérées.

Je souhaite, dans la mesure du possible et en fonction de l'évolution de notre crise sanitaire que l'élection municipale sur Sainte-Marie soit organisée au plus tôt tout en respectant l'ensemble des règles sanitaires afin de retrouver un Conseil Communautaire opérationnel ».

Pour conclure, Monsieur le Président Jean-Marc BURRUS tient à remercier l'ensemble du personnel de la CCVA et des différents services techniques de nos communes qui ont œuvré pour le bien commun de nous tous cette année malgré par la Covid19.

Il souhaite également à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18H30

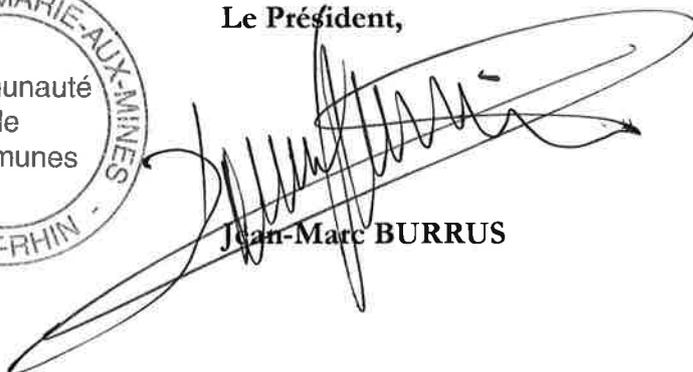
Le secrétaire de séance,



Jean-Marc VALENTIN



Le Président,



Jean-Marc BURRUS